



L'Oie cendrée *Anser anser* (L.1758)
en France et en Europe.

Dynamique de population, statuts
de conservation, voies de migration
et dates de migration pré-nuptiale.



L'Oie cendrée *Anser anser* en France et en Europe

Dynamique de population, statuts de conservation, voies de migration et dates de migration prénuptiale

Rapport SPN/DEGB/MNHN 2009 n° 04

GEOC (Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse)

Octobre 2009 (complété à l'issue de la séance du GEOC en novembre 2009)

SUMMARY

In order to examine the status of Greylag Geese *Anser anser* in Europe and in France during the next GEOC meeting of November 3, 2009 (GEOC or "Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse" is the national scientific working group on birds and sustainable hunting, newly established by President Sarkozy and Minister Borloo after the "Grenelle de l'Environnement"), this document highlights the key knowledge available on its population dynamics, migration routes and spring migration dates. The species being in favourable conservation status worldwide as well as in North Western Europe, we tried to verify if this was also the case in each and every country throughout the North Western population breeding range, and to summarize what is known of the origin of our wintering and passage geese.

RESUME

En vue de la réunion GEOC du 3 novembre 2009, au cours de laquelle est prévu l'examen du statut de l'Oie cendrée en Europe et en France, ce document tente de dresser un bilan synthétique des connaissances sur les sujets qui y seront évoqués : populations, statut, dynamique, voies de migration et dates de migration prénuptiale. Après une brève introduction consacrée à la situation de l'espèce dans le monde et au niveau européen, où les populations présentent des tendances globalement favorables, un tour d'horizon des principaux pays abritant des populations nicheuses de l'espèce nous permettra d'une part de détailler ce qui est connu de la provenance des hivernants et migrateurs fréquentant notre pays, et d'autre part de préciser l'état de conservation de leurs populations.

Jacques COMOLET-TIRMAN
SPN/DEGB/MNHN

Crédits photographiques

Michael Maggs, Wikimedia Commons

[http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Graylag_geese_\(Anser_anser\)_in_flight_1700.jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Graylag_geese_(Anser_anser)_in_flight_1700.jpg)

<http://s1.e-monsite.com/2009/01/12/02/3394384vol-en-v-jpg.jpg>

Photographie de l'auteur (la mission aux Pays-Bas, mai 2009)

L'Oie cendrée *Anser anser* en France et en Europe

Dynamique de population, statuts de conservation, voies de migration et dates de migration pré-nuptiale

Document de travail et de réflexion en vue d'une réunion du Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse
(réunion du 3 novembre 2009)

I- L'OIE CENDREE DANS LE PALEARCTIQUE ET DANS LE MONDE

L'Oie cendrée, non menacée au niveau mondial (www.birdlife.org), est largement distribuée à travers l'Eurasie. Deux sous-espèces ont été décrites, la forme nominale européenne et la sous-espèce *rubrirostris* à bec rose et plumage plus pâle, essentiellement asiatique. DELANY & SCOTT (2006) distinguent huit populations biogéographiques au sein de l'espèce (quatre populations par sous-espèce).

Subspecies and Population	Breeding range	Wintering, or core non-breeding range	Africa	Europe	Asia	Oceania	Neotrop	NAmer	Estimate	Source	Trend	Source	1% level
<i>anser</i> , Iceland (bre)	Iceland	UK, Ireland		X					87 200	W9	STA	W9	870
<i>anser</i> , NW Scotland	NW Scotland			X					9 600	K20	INC	M2	100
<i>anser</i> , NW Europe (bre)	NW Europe	SW Europe		X					500 000	S37	INC	M2	5 000
<i>anser</i> , C Europe (bre)	Central Europe	N Africa	X	X					25 000	M2	INC	M2	250
<i>rubrirostris</i> , Black Sea, Turkey	Black Sea, Turkey			X					85 000	M2		M2	850
<i>rubrirostris</i> , Caspian, Iraq (non-bre)	W Siberia, Caspian	S Caspian, Iraq		X	X				250 000	S18	INC	S18	2 500
<i>rubrirostris</i> , South Asia (non-bre)	Central Asia	Central & S Asia			X				25 000	B6	INC	P10	250
<i>rubrirostris</i> , E Asia (non-bre)	N China, Mongolia, SC & SE Russia	China, Taiwan, S to Myanmar, N Vietnam			X				50,000-100,000	M28			750

Les sous-espèces et les populations de l'Oie cendrée à travers le monde (tableau extrait de « Waterbirds Populations Estimates N°4 », DELANY & SCOTT, 2006)

Les deux premières colonnes (supprimées ici) contenaient le nom scientifique de l'espèce [**Species** *Anser anser*] ainsi que son nom en anglais [**English name** Greylag Goose]

II- L'OIE CENDREE EN EUROPE

L'Europe est concernée par les six premières de ces populations (très marginalement pour la 6^{ème}). Les quatre premières populations sont de la sous-espèce *anser*, les deux autres sont en revanche attribuées par DELANY & SCOTT à *rubrirostris*. L'état des populations était la suivante en 2006 (situation synthétisée par DELANY & SCOTT) :

- 1- Population islandaise considérée comme stable (>87.000 ind.), hivernant essentiellement au Royaume-Uni et en Irlande.
- 2- Population écossaise en augmentation (près de 10.000 ind.) et relativement sédentaire.
- 3- Population du NW de l'Europe en augmentation (env. 500.000 individus¹ en particulier en Scandinavie, Benelux, Allemagne et ouest de la Pologne), hivernant traditionnellement dans le SW de l'Europe : France, péninsule ibérique, parfois au Maroc mais aussi de plus en plus fréquemment aux Pays-Bas, au Danemark et dans le sud de la Suède).
- 4- Population d'Europe Centrale en augmentation (env. 25.000 depuis la Finlande et la Biélorussie jusqu'à la Hongrie et l'est de la Pologne) pouvant hiverner jusqu'en Afrique du Nord, mais parfois seulement en Italie.

- 5- On note aussi l'existence d'une population européenne pour l'essentiel sédentaire en Turquie et dans les environs de la mer Noire, attribuée par les auteurs à la sous-espèce *rubrirostris* (85.000 ; pas de tendance disponible).

En complément de la situation décrite ici, il faut souligner l'existence de populations issues de réintroductions le plus souvent sédentaires dans plusieurs pays européens. Leur appartenance à l'une ou l'autre des sous-espèces n'est pas toujours clairement établie.

Les tendances fournies par DELANY & SCOTT (2006) reflètent une situation favorable pour l'espèce dans son ensemble, ainsi que pour sa population nord ouest européenne. Toutefois, certains éléments viennent quelque peu mitiger ce constat, voire suggérer un état de conservation qui ne serait pas optimal.

Il faut rappeler que dès 2002, les experts du groupe international d'étude des oies, réunis en Espagne (décembre 2002) ont émis des doutes sur le statut réel des populations européennes de l'Oie cendrée. Plus récemment, la population islandaise (1) a été donnée en déclin par BirdLife (2004) qui l'estimait entre 20.000 et 30.000 couples nicheurs. Toujours selon les sources de BirdLife à cette époque, bien des pays de la population d'Europe centrale (4) indiquaient un déclin. Il s'agissait notamment de l'Estonie, de la Bulgarie et de la Russie. Malgré leur regroupement dans le tableau, les populations du NW Europe (3) comprennent plusieurs entités dont l'écologie, le comportement migratoire et le statut de conservation peuvent différer. Ceci a été démontré en ce qui concerne les populations scandinaves (PERSSON 1999, NILSSON non daté, PISTORIUS & al. 2006, PISTORIUS & al. 2007) et pourrait conduire Wetlands International à scinder en deux l'entité nord ouest européenne. L'état de conservation des populations norvégiennes (classiquement parmi les plus migratrices des oies) inspire certaines inquiétudes aux scientifiques qui les étudient (voir plus loin, III-C, parag. Norvège). La situation globalement favorable de l'espèce en Europe ne reflète-t-elle pas avant tout la croissance de nombreuses populations sédentaires ou à déplacement limité, au détriment des populations les plus migratrices ? Ce phénomène trouve en tout cas son illustration la plus flagrante aux Pays-Bas, où la part de la population nicheuse partant à l'automne pour la France et l'Espagne a considérablement diminué pour devenir aujourd'hui quasiment relictuelle (voir plus loin, III-C, parag. Pays-Bas).

III- L'OIE CENDREE EN FRANCE

La France est concernée pour l'essentiel par la 3^{ème} population décrite par DELANY & SCOTT (2006), en tant que pays du Sud-Ouest de l'Europe accueillant en hiver et aux

¹ Complément d'information donné lors de la réunion du GEOC : la nouvelle estimation (2008) de Wetlands International s'élèverait à 610.000 individus pour cette population.

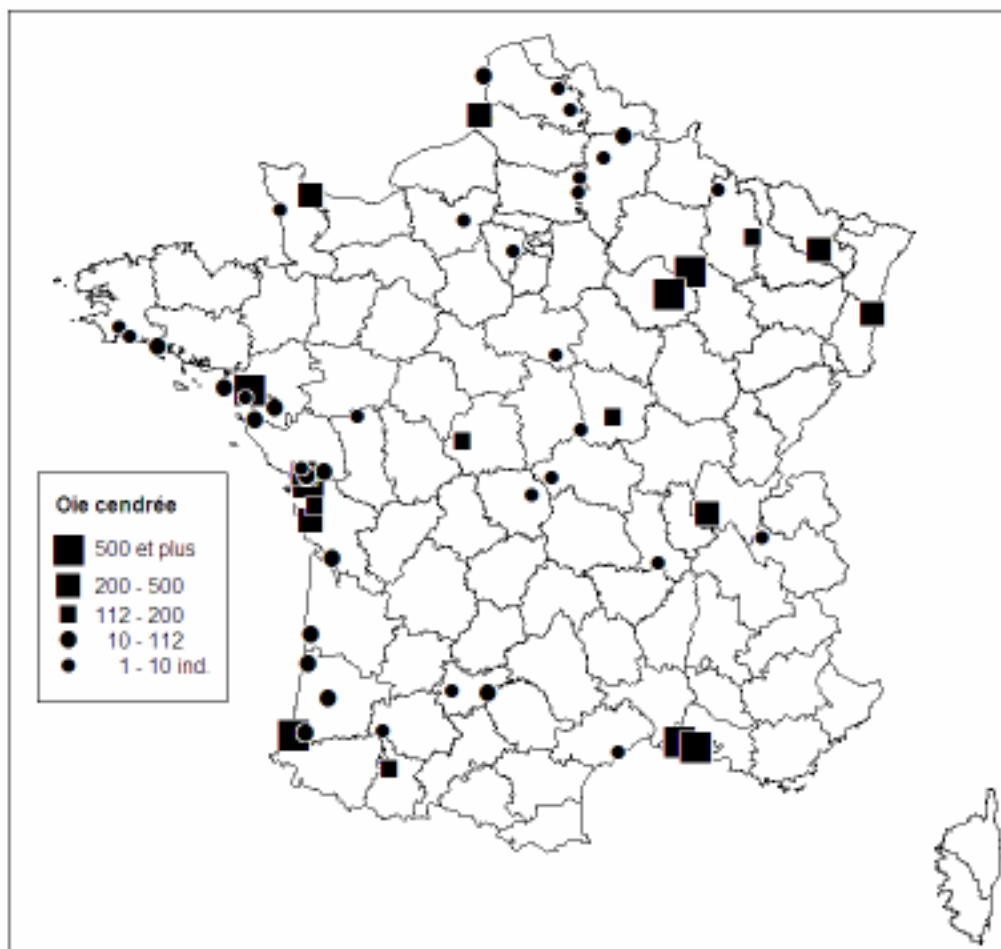
passages les oiseaux qui se reproduisent dans le Nord-Ouest de l'Europe.

III-A, L'HIVERNAGE

La France héberge en hiver des effectifs d'importance internationale d'Oies cendrées (seuil fixé à 5.000 individus par DELANY & SCOTT 2006 ; auparavant 4000 individus, DELANY & SCOTT 2002,) mais ils sont dispersés, aucun site en particulier n'atteignant le seuil entre 2004 et 2008 (malgré des effectifs record en 2006 avec 15730 oiseaux recensés à la mi-janvier sur l'ensemble de la France).

La Baie de l'Aiguillon - Pointe d'Arçay a atteint le seuil en janvier 2003, avec 5360 oiseaux (année où l'effectif hivernant en France a atteint le 2^{ème} chiffre record de 14610), mais l'importance du littoral atlantique pour l'accueil des hivernants a décliné lors des années récentes, au profit des sites de l'intérieur.

Historiquement, la tradition d'hivernage en France s'est développée à partir des années 1960, auparavant l'hivernage était semble-t-il non signalé. D'une façon générale, les effectifs hivernants ont été en constante augmentation sur une quarantaine d'années, dépassant la centaine, le millier puis à l'occasion la dizaine de milliers d'individus (et reflétant la croissance des populations nicheuses du Nord Ouest de l'Europe, voire le report de sites d'hivernage d'un pays à l'autre), mais ils semblent maintenant atteindre un palier après cette phase de forte augmentation.



Répartition de l'Oie cendrée en France à la mi-janvier, l'exemple de l'année 2007 (Wetlands International)

Malgré son intérêt, l'analyse des données de la mi-janvier ne permet pas à elle seule de rendre compte de l'ensemble d'une saison d'hivernage en France. Un suivi sur les 93 zones humides d'importance majeure est également réalisé à la mi-décembre et à la mi-février. Il serait souhaitable d'étendre ce type de suivi mensuel d'octobre à mars afin de mieux connaître l'évolution des effectifs et l'utilisation de l'espace par cette espèce (FOUQUE & al., 2008). Par ailleurs, les stationnements dans notre pays n'auraient pas atteint les capacités d'accueil. La mise en œuvre de mesures tendant à les optimiser serait envisageable (Cahier d'habitats, en cours de publication).

III-B, LES PASSAGES

La France est située sur un axe majeur de migration de la population des Oies cendrées du Nord Ouest de l'Europe, aux deux passages (FOUQUET, 1991). Si l'observation des migrateurs est possible partout, la moitié ouest du pays (Bretagne exceptée) et les régions du nord sont particulièrement propices, avec une direction privilégiée qui est celle reliant la frontière belge au sud-ouest de la France et à la péninsule ibérique. Une autre direction plus marginale concerne des oiseaux orientaux qui peuvent transiter par la Camargue par exemple. Avant l'installation d'une tradition d'hivernage en France, et celle encore plus récente d'une population nicheuse, les Oies cendrées ont longtemps été uniquement de passage dans notre pays. Ce statut est soumis à d'importantes évolutions en cours et à venir étant donné notamment les modifications du climat annoncées.

PASSAGE POSTNUPTIAL

Le passage postnuptial débute en septembre mais c'est essentiellement en octobre et au début de novembre qu'il est perceptible en France. Quelques mouvements peuvent encore être notés jusqu'à la mi-décembre au plus tard (FOUQUET, 1991). En règle générale, les vols d'Oies cendrées se dirigeant vers l'Espagne font des haltes peu nombreuses et de courte durée dans notre pays, mais ils ont pu au préalable stationner longuement aux Pays-Bas. Des dates de passage différentes sont attribuées aux populations de la Baltique (les premières vagues) et à celles de Norvège (les plus tardives, jusqu'à fin novembre).

Examen du passage des Oies cendrées au niveau des cols pyrénéens

Ce qui a été dit au niveau des périodes de migration et du voyage réalisé d'une seule traite est confirmé avec les dates de migration au niveau des cols pyrénéens. Toutefois, les suivis réalisés, compte tenu des conditions d'accès aux cols, ne permettraient pas de déceler les passages les plus tardifs. Pour l'essentiel, les passages sont notés entre la mi-octobre et la mi-novembre (date de fin de la période de suivi régulier) : ainsi pour le Col de Lizarieta (le plus proche de la côte, à une altitude de seulement 441 m), qui concentre l'essentiel des effectifs (DUBOIS & ROUSSEAU, 2005), des vols ont été relevés du 20 octobre au 9 novembre en 1990 (1923 ind.), du 11 octobre au 18 novembre en 1998 (2831 ind.), du 14 octobre au 7 novembre en 2008 (181 ind.), etc...

Il est souvent délicat de compter les oies en migration étant donné la sous-estimation des vols à grande hauteur et celle des vols nocturnes, et de fait l'espèce n'est pas systématiquement signalée chaque année au niveau d'un col donné. En outre, le front de migration demeure large malgré les goulets migratoires, et certains vols peuvent longer la côte voire traverser le Golfe de Gascogne.

Néanmoins, une baisse des effectifs annuels comptés lors de la migration postnuptiale est apparente depuis une dizaine d'années (et plus particulièrement après 2002) sur les cols pyrénéens (www.migraction.net) : (1) Lizarieta où des effectifs supérieurs à 1000 n'ont pas été signalés depuis 2002, (2) Organbidexka où des effectifs supérieurs à 100 n'ont pas été signalés depuis 2002, (3) Lindux (cas proche du précédent).

Sous réserve que ces comptages réalisés sur les cols pyrénéens puissent servir d'indicateur du passage réel², il semble que cela soit un signal. Quand bien même il était prouvé que l'on y comptait essentiellement des oiseaux en provenance de la Baltique (et non pas de Norvège, compte tenu de leur passage plus tardif), cette baisse n'en demeurerait pas moins préoccupante. Elle serait à mettre en relation avec le déclin des conditions d'accueil en hivernage en Espagne. Si dans l'immédiat il ne semble pas exister de preuve formelle d'un déclin des effectifs en hivernage en Espagne sur les principaux sites où l'espèce est comptée³, le pourcentage des oies européennes y passant l'hiver est bien en constante diminution. Voici ce qu'en dit le *Cahier d'Habitats* consacré à l'Oie cendrée : « Compte-tenu du déclin de l'hivernage dans le sud de l'Espagne, l'hivernage en France pourrait être amené à se développer encore », ce qui sous entend un transfert du statut de migrateur vers le statut d'hivernant en ce qui concerne notre pays. En tout état de cause, une meilleure compréhension des modalités de l'hivernage dans la péninsule ibérique, de son évolution actuelle et de ses répercussions à l'échelle de l'Europe semble nécessaire.

PASSAGE PRENUPTIAL

Contrairement à la migration postnuptiale, ce passage est caractérisé par des haltes nombreuses. Les dates du passage pré-nuptial montrent un changement important d'année en année : elles sont clairement de plus en plus précoces comme le démontrent de nombreuses études (SCHRIKE & al 2007, GENDRE & DE SMET 2008, NILSSON 2008, etc), ce qui sous tend un départ des sites d'hivernage les plus méridionaux dans des conditions corporelles non optimales.

Auparavant exceptionnelle fin janvier et perceptible à partir de février, la migration pré-nuptiale présentait des pics de passage de mi-février à mi-mars dans le centre-ouest de la France (FOUQUET, 1991), et les derniers oiseaux passaient début avril. Entre 1980 et 2005 (SCHRICKE & al. 2006), la date de premier vol migratoire a été avancée de près d'un mois (de 12 février à mi-janvier), alors que la date médiane est passée de fin février en 1980 à mi-février en 2005, date proche de celle du premier vol migratoire auparavant.

En 2008 (GENDRE & DE SMET 2008), la migration est quotidienne en Charente-Maritime à compter du 21 janvier. Près de la moitié des effectifs passent avant fin janvier, plus de 90% avant la fin de la première décade de février.

NILSSON estime que les Oies cendrées suédoises ayant hiverné en Espagne regagnent leur pays d'origine 20 jours plus tôt aujourd'hui, par rapport à 1986, et que la moitié sont de retour sur les sites avant le 20 février. Il estime en outre que « le début de la migration de retour de l'Oie cendrée en France, confirmé par la lecture de colliers, se situe à partir de début janvier. Si le début de cette migration est discret et masqué par la présence des hivernants, la migration printanière devient très visible à partir du 21 janvier ».

Éléments fournis postérieurement à la réunion du GEOC

Lors de la réunion du GEOC du 3 novembre 2009 a pu être pris en compte un article sous presse (référence ci-dessous), présenté par un de ses auteurs, Vincent SCHRICKE (ONCFS). En outre, ceci a été complété par des éléments relatifs aux années 2006 à 2009, dont il a été tenu compte dans l'avis (voir conclusion).

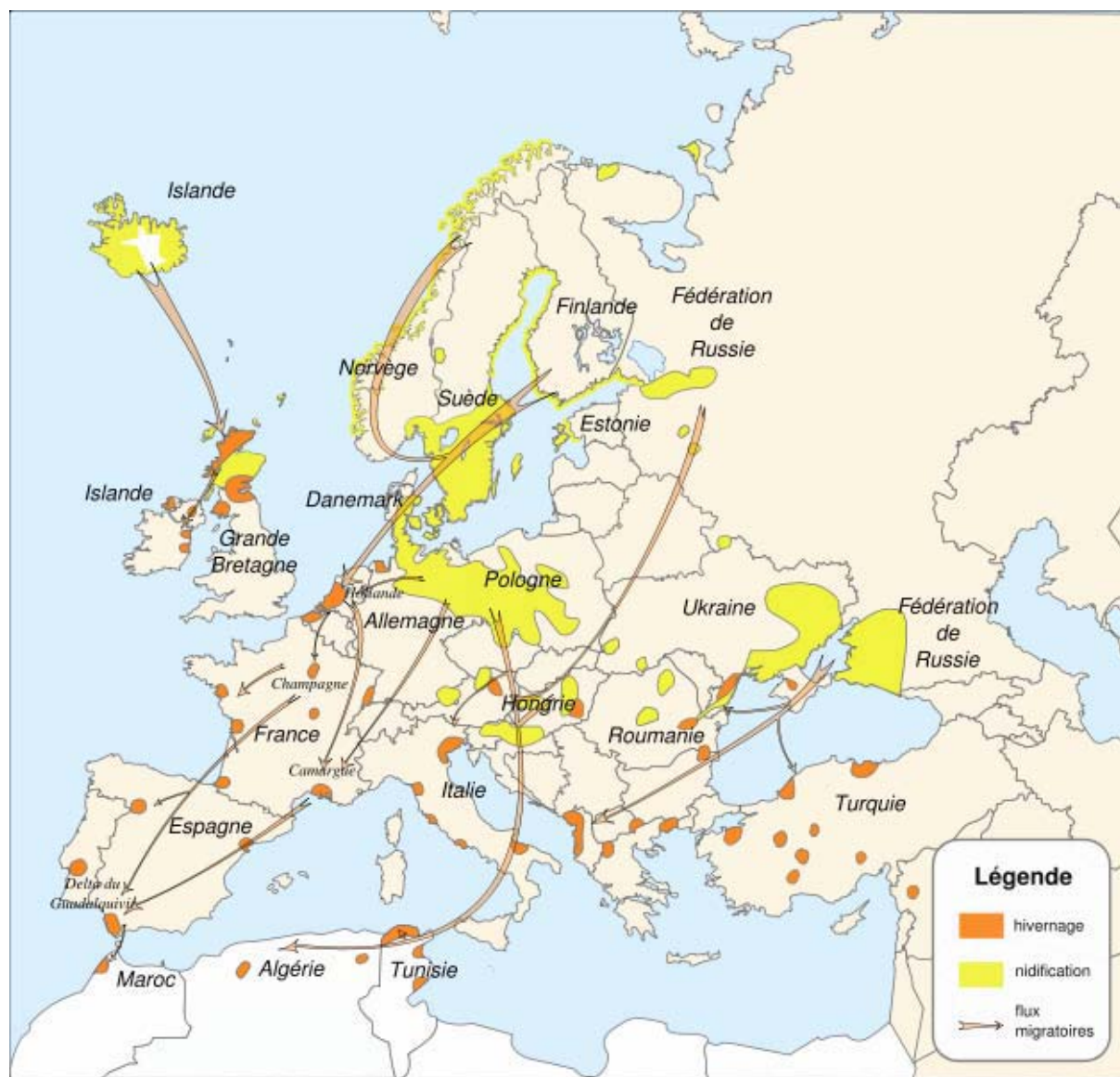
FOUQUET M., SCHRICKE V. & FOUQUE C. (2009), Greylag Geese *Anser anser* in spring : an analysis of goose migration from western France over the years 1980-2005, *Wildfowl* 59 : 145-153.

² Le suivi de la migration au Cap Ferret indique également un déclin. Des données complémentaires sur le littoral basque seraient souhaitables pour mieux appréhender l'ensemble du passage. A noter que les vols ne coïncident pas avec la période optimale pour l'observation naturaliste depuis les ferries du Golfe de Gascogne.

³ Voir toutefois Nilsson : « En Espagne, les comptages des Oies cendrées sont généralement peu précis (...). »

III-C. PROVENANCE DE CES OIES EN HIVERNAGE OU AU PASSAGE DANS NOTRE PAYS

L'origine des oies fréquentant une région précise de notre pays est parfois connue mais des interrogations demeurent. D'une façon générale, notre pays est ou a été fréquenté par des oies provenant essentiellement de Norvège (10.000 à 12.000 couples⁴), Suède (15.000 à 20.000), Danemark (6.000 à 10.000), Finlande (2.500 à 3.500), Allemagne (10.000 à 18.000), Pays-Bas (8.000 à 9.000), Belgique (1.200 à 1.300), Pologne (3.200 à 3.600), Tchécoslovaquie (620 à 650), etc.



Hivernage, nidification et flux migratoires de l'Oie cendrée (*Anser anser*) d'après Wikipedia

Cette carte est donnée à titre indicatif, et les flèches représentant les flux migratoires ne sauraient remplacer les représentations plus adéquates d'un couloir de migration (telles que l'on peut en trouver par exemple dans l'article de FOUQUET).

⁴ Source : BirdLife (2004) pour l'ensemble des effectifs par pays cités ici, qui permettent avant tout des éléments de comparaison même s'il ne s'agit pas des tout derniers chiffres.

Dans l'immédiat, six de ces pays ont été examinés dans le cadre de ce document. A terme, et dans la mesure du possible, il sera souhaitable de pouvoir répondre pour l'ensemble de ces pays aux questions suivantes :

- à Quelle est la part des oiseaux nés dans chacun de ces pays, en hivernage en France ?
- à Quelle est la part des oiseaux nés dans chacun de ces pays, lors des passages en France ?
- à Une évolution de la situation est-elle sensible actuellement (comportement migratoire, dates de passage, etc) ?

Les Pays-Bas seront évoqués plus en détail. En effet, une mission s'est rendue sur place en mai 2009 (voir annexe 1), et le Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse avait été saisi en des termes qui impliquaient particulièrement les Pays-Bas ainsi que les relations pouvant exister entre les oies néerlandaises et la France.

Le Ministre d'Etat chargé de la chasse avait saisi le GEOC au sujet de l'Oie cendrée dans les termes suivants : « Les Pays-Bas procèdent à la destruction d'Oie cendrée sur leur territoire afin de réduire les dégâts aux cultures et à la biodiversité (limicoles nicheurs notamment). Une mission composée de membres de la table ronde chasse s'est rendue sur place et a débattu avec les autorités néerlandaises ainsi qu'avec certains scientifiques et associations. Il est demandé au GEOC de déterminer dans quelle mesure la France pourrait favoriser l'implantation de sites favorables au stationnement voire à la reproduction de populations d'oies, de préciser les périodes de migration, le pourcentage réel d'oies sédentaires ou provenant de la France dans les oies nicheuses aux Pays-Bas et enfin si la chasse aux oies en France pourrait permettre de réduire les dégâts occasionnés aux Pays-Bas sans hypothéquer l'avenir des populations d'oies non concernées ».

PAYS-BAS

La population nicheuse était forte de 8.000 à 9.000 couples en 1998-2000. Cette population a été en très forte augmentation (>600%) entre 1990 et 2000 (BIRDLIFE, 2004) et aurait dépassé les 24.000 couples en 2005 (compte-rendu de la mission parlementaire de mai 2009 aux Pays-Bas).

Si l'importance des Pays-Bas en tant que « plaque tournante » de la migration est reconnue (et concerne par exemple les haltes migratoires d'oiseaux scandinaves), peu de cas sont connus démontrant la présence en France d'oiseaux nés dans ce pays. Ainsi, sur une étude concernant le Centre-Ouest de la France (Fouquet, 1991), 68 reprises de bagues ont été effectuées entre 1963 et 1989. Une seule concernait les Pays-Bas et seulement trois concernaient la Belgique⁵. De même, 112 contrôles de bagues ont été effectués mais aucun ne concernait les Pays-Bas ou la Belgique. Les reprises ou contrôles concernaient avant tout des oiseaux allemands (important effort de baguage en ex RDA dès 1976), scandinaves ou polonais.

Actuellement, il serait encore plus difficile de retrouver en France des oiseaux néerlandais dans le flot des migrateurs. En effet, et comme cela nous a été souligné lors de la mission aux Pays-Bas, une très forte tendance sinon à la sédentarisation du moins à la fin des migrations longue distance⁶ se dessine depuis plusieurs années pour cette population

⁵ Complément d'information donné lors de la réunion du GEOC : selon Olivier DEHORTER, le CRBPO aurait connaissance de seulement 7 reprises ou contrôles en France d'Oies cendrées marquées aux Pays-Bas (alors que des chiffres bien supérieurs sont donnés pour d'autres pays).

⁶ D'autres types de déplacements, attestés par des centaines de lectures de bagues, se font mais pas en direction du Sud, ils concernent la partie germano-danoise de la Mer des Wadden, l'intérieur de l'Allemagne voire la Norvège et la Suède à l'occasion.

nicheuse. Ainsi Berend VOSLAMBER (voir annexe 2) estime⁷ que si la part des oies hollandaises nicheuses qui migrerait vers l'Espagne pouvait s'approcher autrefois de 50%, elle est actuellement bien en dessous de 10%. La situation est par ailleurs tranchée entre la région Nord des Pays-Bas et les autres régions. Dans le Nord, où une fraction importante hivernait autrefois en Espagne, seules une dizaine de lectures de bagues en Espagne ou en France ont pu être réalisées ces dernières années (malgré un effort intense de baguage et des milliers de lectures de bagues) et seulement environ 5% migreraient encore vers le Sud. Dans les autres régions, une seule lecture de bague en Espagne est connue à ce jour, la part des migrants longue distance issus de cette population a donc toujours été faible et elle serait aujourd'hui quasi-nulle.

Pour l'ensemble des Pays-Bas, VOSLAMBER estime que « le nombre [relatif] d'Oies cendrées qui migre encore vers l'Espagne est en constante diminution » et que « le nombre de migrants vers l'Espagne dans la population néerlandaise n'atteint donc plus que quelques pour cents »⁸. En toutes saisons, les effectifs d'Oies cendrées sont en augmentation spectaculaire aux Pays-Bas et les oiseaux peuvent y faire des dégâts.

Compléments d'information obtenus ultérieurement à la mission aux Pays-Bas

Lors de la mission aux Pays-Bas en mai 2009, la rencontre prévue initialement avec Berend VOSLAMBER n'avait pas pu avoir lieu, et certaines questions étaient donc restées sans réponse. Mais dès le début de juin 2009, Gunter DE SMET avait pu l'interroger. Vous trouverez en annexe 2 la totalité des compléments d'information fournis par B. VOSLAMBER à propos du comportement migratoire des oies néerlandaises, ainsi que ceux d'A. DEN HERTOOG pour les aspects plus particuliers liés au gazage des oies. Ils répondent notamment à la question « la chasse en France peut-elle permettre d'envisager une réduction des dégâts causés par l'espèce aux Pays-Bas ? ».

DANEMARK

Un programme important de marquage par collier existe depuis 1984 pour les Oies cendrées des quatre pays nordiques, Danemark, Finlande et surtout Suède et Norvège (NILSSON, 2007), afin de mieux connaître l'écologie et la stratégie migratoire des différentes populations. La population nicheuse danoise était forte de 6.000 à 10.000 couples en 2000. Cette population a été en augmentation de plus de 50% entre 1990 et 2000 (BIRDLIFE, 2004). Quelques centaines d'individus au moins hivernent sur place et c'était déjà le cas il y a un quart de siècle (MADSEN 1985, cité par FOUQUET 1991). Tel que publié en 2004, l'état de conservation des Oies cendrées danoises est favorable, et nous n'avons pas connaissance de publication remettant en cause ceci.

NORVEGE

La population nicheuse était forte de 10.000 à 12.000 couples en 2002. Cette population a été en légère augmentation (inférieure à 20%) entre 1990 et 2000 (BIRDLIFE, 2004). Au sein de la population de l'Europe du Nord Ouest, les Oies cendrées norvégiennes sont parmi celles qui ont jusqu'à ce jour le mieux conservé leur caractère migrateur « longue distance ». Hivernant traditionnellement en Espagne, elles transitent obligatoirement par notre

⁷ En réponse à la question suivante de G. De Smet : « Peux-tu nous éclaircir quel pourcentage des « Oies d'été » aux Pays-Bas hiverne en Espagne ? B. Ebbinge estime le pourcentage des nicheurs néerlandais qui migrent vers l'Espagne à environ 50% (sans mentionner la source) ».

⁸ Sur une population qui était estimée à 24.454 couples en 2005, comme nous l'avons vu lors de la mission parlementaire, cela représenterait tout de même quelques centaines d'oiseaux.

pays. De nombreuses reprises de bagues sont connues sur le territoire de la France. Ainsi jusqu'en 2003, alors que plus de 3100 Oies cendrées avaient été baguées en Norvège, près de 700 reprises de bagues avaient été réalisées dont 10% concernaient la France (BAKKEN & al., 2003). Pour certains auteurs (PISTORIUS & al., 2006) toute la population est migratrice, pour d'autres on ne noterait tout au plus que quelques centaines d'individus qui hiverneraient dans le sud du pays (NYGARD 1988, cité par FOUQUET 1991). Les modifications des conditions écologiques peuvent toutefois avoir des répercussions susceptibles de remettre en cause cette situation. Bien que proche géographiquement d'autres populations scandinaves (Sud Suède par exemple), des particularités morphologiques et écologiques (PERSSON, 1999) les séparent⁹, ainsi que des tendances d'évolution clairement différentes. Ceci a conduit PISTORIUS à suggérer que ces nouvelles unités de populations soient reconnues dorénavant comme unités de gestion différentes. En outre, alors que chez les oies cendrées de Scanie (Suède) qui migrent encore, la migration pré-nuptiale semble caractérisée par un retour direct vers les sites de nidification (NILSSON, 2008), les oies cendrées norvégiennes maintiennent une halte de longue-durée aux Pays-Bas¹⁰, tout en regagnant leurs sites de nidification de plus en plus tôt chaque année (avancée de 5 à 7 jours par décennie selon PISTORIUS, 2006).

Si comme dans beaucoup d'autres pays les effectifs ont longtemps été en constante progression, et malgré des difficultés de recensement dues à l'éparpillement des couples sur divers archipels, on considère qu'un pallier est aujourd'hui atteint. Des études ambitieuses de capture-recapture permettent de suivre efficacement l'ensemble des populations d'Oies cendrées scandinaves. Ainsi PISTORIUS & al. (2006) montrent une baisse de 10% du taux de survie à l'âge adulte qui devrait entraîner des chutes d'effectif (PISTORIUS & al., 2007). Il s'avère que la population d'Oies cendrées norvégiennes n'est pas dans un état de conservation satisfaisant, et qu'un accroissement de la pression cynégétique soit en France, soit en Espagne, figure parmi les facteurs explicatifs avancés (voir notamment PISTORIUS & al., 2006).

SUEDE

La population nicheuse était forte de 15.000 à 20.000 couples en 2000. Cette population a été en augmentation de plus de 80% entre 1990 et 2000 (BIRDLIFE, 2004). Jusqu'au milieu des années 1990, le sud-ouest de l'Espagne était le site d'hivernage classique (NILSSON, 2008). Si bien des Oies cendrées suédoises sont toujours migratrices, le centre de gravité de l'hivernage s'est ensuite clairement reporté vers le nord, depuis l'Espagne vers les Pays-Bas. S'il en est qui trouvent des conditions favorables en France par exemple au Lac du Der (population d'Öster-Malmö, Nyköping en Suède Centrale) voire plus au Sud, une tendance à la sédentarisation se dessine au moins pour les populations du Sud de la Suède.

L'état de conservation des Oies cendrées suédoises n'inspire pas d'inquiétude, et l'on note une stabilité du taux de survie à l'âge adulte, ainsi qu'un accroissement du taux de survie des juvéniles (PISTORIUS & al, 2007).

FINLANDE

La population nicheuse était peu importante en 1999-2001 avec seulement entre 2.500 et 3.500 couples. Cette population a toutefois été en forte augmentation sur une dizaine d'années (BIRDLIFE, 2004) et ces estimations doivent être dépassées aujourd'hui.

⁹ Les norvégiennes sont plus herbivores, alors que les oiseaux du Sud de la Suède et de la Baltique tendent à privilégier les tubercules.

¹⁰ Cette halte lors de la migration pré-nuptiale présente une importance cruciale, alors que les conditions en Norvège peuvent ne pas encore être propices à l'arrivée des oiseaux.

ALLEMAGNE

La population nicheuse était forte de 10.000 à 18.000 couples en 1995-1999. Cette population a été en augmentation de plus de 50% sur une dizaine d'années (BIRDLIFE, 2004). Une tradition d'hivernage sur place concernant plusieurs centaines d'individus existe depuis bientôt trente ans (HUMMEL 1982, cité par FOUQUET 1991).

Les Oies cendrées allemandes, une des plus fortes populations européennes, forment une part importante des oies fréquentant la France et notamment le Centre Ouest (FOUQUET, 1991) où le transit est important. Parmi les sites où la population hivernante provient d'Allemagne, citons à titre d'exemple le Val d'Allier.

L'évolution récente de cette population demanderait à être précisée notamment en ce qui concerne le comportement migratoire. Néanmoins, l'état de conservation des Oies cendrées allemandes n'inspire pas d'inquiétude.

III-D. LE RETOUR DE L'ESPECE EN FRANCE EN TANT QUE NICHEUSE

Bien que marginale au niveau européen, la nidification de l'Oie cendrée dans notre pays mérite d'être évoquée. Nicheuse au Moyen-Âge, l'espèce s'était ensuite éteinte. MAYAUD (1936) ne la mentionne pas en tant que nicheuse, mais il existerait une mention de nidification dans les Vosges au début du 20^{ème} siècle (RIOLS, 1994). Espèce emblématique des zones humides, au même titre que la Grue cendrée par exemple, l'Oie cendrée est également une espèce dont le retour au sein de notre avifaune nicheuse présente un intérêt certain. Toutefois, le caractère non spontané de ce retour, dans bien des cas, et l'origine diverse et pas toujours documentée des oiseaux réintroduits limitent quelque peu la portée de cette comparaison. C'est suite notamment à des opérations de réintroduction menées durant les années 1970 et 1980 que l'espèce a pu se réinstaller chez nous, mais la population reste faible à cette période (quelques dizaines de couples). Il a fallu attendre le début des années 2000 (2003 : près de 100 couples ; 2005 : 123 à 144 couples) pour que cette population fragile augmente quelque peu et dépasse la centaine de couples. Actuellement, la population est en très légère progression voire stable depuis trois ou quatre ans (DE SEYNE, 2009), forte d'environ 150 couples en 2006-2008. L'Oie cendrée est considérée comme vulnérable en France pour ses populations nicheuses (évaluation liste rouge des oiseaux nicheurs de France, 2008, MNHN & UICN-F) [VU D1 : vulnérable, moins de 1000 individus matures]. Néanmoins, étant donné que les couples sont assez largement répartis sur une douzaine de départements, cela limite quelque peu les risques de disparition. L'espèce niche essentiellement dans ses trois bastions des Dombes (Ain, Rhône-Alpes), du Marquenterre (Somme, Picardie) et des Marais du Vigueirat (Bouches-du-Rhône, P.A.C.A., à noter contrairement aux autres sites l'origine exclusivement sauvage de ces oiseaux dont l'installation remonte à 1991 pour le premier couple), mais également dans plusieurs espaces protégés des régions atlantiques (outre la Picardie déjà citée, il s'agit en particulier des régions Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine) ainsi qu'en Alsace et en Lorraine (Lindre). Pour l'essentiel, ces oiseaux n'effectuent que des déplacements d'ampleur limitée, mais il y a des exceptions (un individu issu de la population du Marquenterre ayant été retrouvé en Norvège au printemps, un autre en Espagne en hiver, CARRUETTE & POIRE, 1999). Les principaux facteurs limitants (CARRUETTE & POIRE 1999, DUBOIS & al. 2008) sont (1) la gestion des habitats ; il y a un effet de cantonnement aux espaces protégés en dehors desquels l'espèce a du mal à trouver des secteurs favorables associant zones de repos et d'alimentation (ce point est valable aussi pour le stationnement ; il a été évoqué dans le compte-rendu de la mission parlementaire aux Pays-Bas), (2) la chasse, notamment lorsque les couples s'éloignent des espaces protégés en quête de nouveaux sites de nidification vers janvier-février (RIOLS, 1994).

III-E, LES PRELEVEMENTS CYNEGETIQUES EN FRANCE : SUR QUELLES POPULATIONS ?

Bien que la chasse ait été évoquée ci-dessus parmi les facteurs limitants l'extension de la population nicheuse française d'Oies cendrées, les prélèvements réalisés sur cette population ne constitueraient qu'une infime part des tableaux de chasse. Il n'y a pas non plus beaucoup de prélèvements réalisés sur les populations hivernantes lors de leurs stationnements. Ceci est à mettre en relation avec l'existence d'espaces protégés jouant leur rôle d'accueil des oiseaux tant en nidification qu'en hivernage. Les prélèvements concernent les populations de passage en France ainsi que dans une moindre mesure les populations hivernantes lors de leurs déplacements, notamment lors de vagues de froid. Le tableau de chasse provient majoritairement des départements situés précisément sur l'axe principal de migration, et pour l'essentiel durant la période effective de migration. Il concerne donc surtout des oies nées dans le nord de l'Europe (Scandinavie, Allemagne, etc). Les prélèvements qui pouvaient atteindre 20% des individus (SCHRICKE & al. 2006) étaient parfois jugés excessifs (PERSSON, 1999). Avant la fermeture¹⁰ de la chasse aux oies au 1^{er} février, environ 64% des prélèvements étaient réalisés durant la phase de migration postnuptiale (octobre-décembre), et 18% durant la remontée vers les sites de nidification en février.

IV- SYNTHESE DES PRINCIPAUX POINTS

Les Oies cendrées qui fréquentent la France appartiennent à la **population du nord ouest de l'Europe**, qui comptait environ 500.000 individus en 2006 et **dont la tendance est à l'augmentation** (elle aurait atteint 610.000 individus en 2008). Cette population hiverne traditionnellement dans le sud ouest de l'Europe, notamment en France et dans la péninsule ibérique.

La France dépasse les **seuils d'importance internationale pour l'hivernage** de l'Oie cendrée, avec des effectifs qui ont été en constante augmentation sur une quarantaine d'années, mais qui semblent maintenant atteindre un pallier après cette phase de forte augmentation. Notre pays est situé sur un **axe majeur de migration** de la population des Oies cendrées du Nord Ouest de l'Europe, aux deux passages. Le passage postnuptial débute en septembre mais c'est essentiellement en octobre et au début de novembre qu'il est perceptible en France. Une baisse des effectifs annuels comptés lors de la migration postnuptiale semble apparente depuis une dizaine d'années sur les cols pyrénéens. **Les dates du passage pré-nuptial montrent un changement important d'année en année** : elles sont clairement de plus en plus précoces.

Peu de cas historiques sont connus démontrant la présence en France d'**Oies cendrées néerlandaises**. Actuellement, et malgré la croissance de cette population, il serait encore plus difficile de retrouver en France des oiseaux néerlandais. En effet, il existe là-bas une très forte tendance sinon à la sédentarisation du moins à la fin des migrations longue distance.

Hivernant traditionnellement en Espagne, les **Oies cendrées norvégiennes** sont essentiellement de passage migratoire au-dessus de notre pays. Si cette population a

¹⁰ Cette fermeture au 1^{er} février a entraîné une réduction d'environ 20% des prélèvements annuels.

longtemps été en progression comme les autres populations du nord ouest de l'Europe, on considère qu'un pallier est aujourd'hui atteint. Des études font maintenant état d'un statut de conservation non satisfaisant de cette population.

En ce qui concerne les **Oies cendrées suédoises**, la plupart sont toujours migratrices mais le centre de gravité de l'hivernage s'est clairement reporté vers le nord, depuis l'Espagne vers la France et les Pays-Bas. Une tendance à la sédentarisation se dessine au moins pour les populations du Sud de la Suède. L'état de conservation des Oies cendrées suédoises n'inspire pas d'inquiétude.

Les **Oies cendrées allemandes**, une des plus fortes populations européennes, forment une part importante des oies fréquentant la France. Leur état de conservation ne semble pas inspirer d'inquiétude.

La présence d'une **population nicheuse en France** est évoquée, ainsi que ses facteurs limitants. Cette population demeure marginale à l'échelle de l'Europe.

Les **prélèvements cynégétiques** concernent les populations de passage en France ainsi que dans une moindre mesure les populations hivernantes lors de leurs déplacements. Avant la fermeture de la chasse aux oies au 1^{er} février, environ 64% des prélèvements étaient réalisés durant la phase de migration postnuptiale, et 18% durant la remontée vers les sites de nidification en février.

V- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce document ne contenait à l'origine pas de conclusion, sa raison d'être étant de faire le tour des principales sources d'information disponibles afin d'aider le groupe de travail à en tirer sa propre conclusion. Ainsi, préalablement à la réunion, les principaux articles scientifiques référencés dans le présent rapport ont été mis à disposition des membres du GEOC grâce à un serveur dédié. Un tableau complémentaire synthétisant les suivis réalisés dans le Centre Ouest de la France entre 2006 et 2009 a été élaboré par l'ONCFS. Figurant dans l'avis définitif du GEOC, il démontre qu'une part significative de la migration a lieu avant le 31 janvier, en moyenne 10% des effectifs dénombrés ces quatre dernières années. Ce tableau met en outre en évidence un flux migratoire concentré, avec un « rush » (laps de temps au cours duquel plus de 10% et moins de 90% des effectifs ont été observés) s'étalant sur environ 18 jours (extrêmes : 12 jours en 2009 et 33 jours en 2008), ainsi qu'un pic de migration (impliquant 50% des effectifs observés) qui a lieu désormais autour de la mi-février, faits qui seront à prendre en considération quand seront fixées les dates de fermeture de la chasse.

année	1er vol	% avant 31/01	10%	50%	90%
2006	18/01/2006	8,69%	02/02/2006	10/02/2006	01/03/2006
2007	20/01/2007	3,13%	06/02/2007	13/02/2007	27/02/2007
2008	24/01/2008	38,44%	27/01/2008	02/02/2008	02/03/2008
2009	21/01/2009	8,00%	08/02/2009	13/02/2009	19/02/2009

Tableau ONCFS synthétisant les suivis de migration pré-nuptiale 2006-2009 de l'Oie cendrée dans le Centre Ouest (extrait de l'avis du GEOC, séance du 3 novembre 2009)

A l'issue de la réunion, le GEOC a formulé son avis, qui figure ci-après en version résumée :

« Les vols d'oies cendrées vers le nord au-dessus de la France sont observés de plus en plus tôt (données disponibles sur la période 1986-2009), avec toutefois une forte variabilité. Depuis 1995, le premier vol migratoire a, chaque année, été observé avant le 31/01. Une tendance forte à l'avancement des dates d'observation du premier vol observé annuellement (1 jour/an en moyenne depuis 1986) est également relevée. Une part significative de la migration a lieu avant le 31 janvier, en moyenne 10-15% des effectifs dénombrés ces 4 dernières années. Les oies cendrées survolant l'ouest et le nord de la France appartiennent à un contingent d'oiseaux hivernant principalement en Espagne (100 000 individus) et en France (15 000 ind.) ; il est issu de la population dite « du Nord-Ouest de l'Europe » et semble, en majorité, provenir de Norvège. La tendance en effectif de ce contingent est mal connue mais elle pourrait être différente du reste de celle des autres contingents nord-ouest européens (en forte augmentation). Compte-tenu de l'origine géographique des oies en transit ou en hivernage en France, et de la phénologie des dégâts constatés, il est très peu probable qu'un prélèvement accru en France diminuerait sensiblement les dégâts aux Pays-Bas. Cette mesure pourrait, par ailleurs, affecter négativement la partie norvégienne de la population d'Europe du Nord-Ouest. Il n'apparaît pas judicieux de favoriser activement la colonisation de l'espèce en France mais la capacité d'accueil des sites d'escale migratoire et de stationnement hivernal pourrait être améliorée. Il est fortement recommandé d'améliorer les connaissances sur les effectifs hivernant en Espagne et sur l'origine biogéographique des oiseaux hivernant en Camargue qui semblent plutôt provenir d'Europe centrale ».



La mission aux Pays-Bas, mai 2009

REFERENCES

BAKKEN V., RUNDE O. & TJORVE E. (2003) Stavanger Norsk Ringmerkings Atlas [Norwegian Bird Ringing Atlas (Volume 1 Divers-Auks)] , Stavanger Museum

BirdLife International (2004) Birds in Europe, population estimates, trends and conservation status, Cambridge, UK, BirdLife Conservation Series N° 12.

Cahiers d'habitat "Oiseaux" (en cours de publication), Ministère en charge de l'écologie / MNHN.

CARRUETTE Ph. & POIRE Ph. (1999), Oie cendrée *Anser anser*, pp 122-123 in ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., Oiseaux menacés et à surveiller en France, SEOF / LPO Paris, 560 p.

DE SEYNE A. et al. (2009) Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2008, *Ornithos* 16-3 : 153-184.

DELANY, S. & SCOTT, D. (2002). Waterbird population estimates- Third edition. Wetlands International Global, Series n° 12. Wageningen, NL.

DELANY, S. & SCOTT, D. (2006). Waterbird population estimates- Fourth edition. Wetlands International. Wageningen, NL.

DUBOIS Ph. J. & ROUSSEAU E. (2005) La France à tire-d'aile, comprendre et observer les migrations d'oiseaux, Delachaux & Niestlé.

DUBOIS Ph. J., LE MARECHAL P., OLIOSO G. & YESOU P. (2008) Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux & Niestlé.

FOUQUE, C., SCHRICKE, V. & LERAY G. (2008), L'Oie cendrée (*Anser anser*); in Tout le gibier de France : Atlas de la biodiversité de la faune sauvage, les 90 espèces chassables, Publication FNC / ONCFS.

FOUQUET, M. (1991).- Migration et hivernage de l'Oie cendrée *Anser anser* en France. Rôle et importance du Centre-Ouest. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie* 61(2): 111-130.

GENDRE N. & G. DE SMET (2008). Bilan de la migration active de l'Oie cendrée en Charente-Maritime en 2008. Rapport LPO. 8 pages.

MAYAUD N. (1936) Inventaire des oiseaux de France, Société d'étude ornithologique, Blot Ed., Paris, 211 p.

MNHN & Comité français de l'UICN (2008), La liste rouge des espèces menacées en France, chapitre « oiseaux nicheurs de France métropolitaine ».

NILSSON L. (2007). The Nordic Greylag Goose (*Anser anser*) Project, *Aves* 44 (3) 177-184.

NILSSON L. (2008). Migration de retour des oies cendrées : de plus en plus tôt. [rapport déposé à la Table Ronde Chasse par la LPO]

PERSSON, H. (1999).- La chasse à l'Oie cendrée (*Anser anser*) en France... ou de l'exploitation excessive d'une ressource naturelle. *Alauda* 67(3): 223-230.

PISTORIUS, P.A., FOLLESTAD, A. & TAYLOR, F.E. (2006). Declining winter survival and fitness implications associated with latitudinal distribution in Norwegian Greylag Geese *Anser anser*. *Ibis* 148: 114–125.

PISTORIUS P.A., A. FOLLESTAD, L. NILSSON & F.E. TAYLOR (2007). A demographic comparison of two Nordic populations of Greylag Geese *Anser anser*. *Ibis* 149 (3): 553-563.

RIOLS C. (1999), Oie cendrée *Anser anser*, pp 120-121 in YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France 1985-1989, SOF Paris, 776 p.

SCHRICKE V. et al. (2006) Mise à jour des connaissances sur les oies grises en France, rapport ONCFS suite à lettre de commande du Ministère en charge de l'écologie du 13/01/2006.

Wetlands International (collection) Dénombrements d'anatidés et de foulques hivernant en France.

SITES INTERNET

www.birdlife.org species fact sheet *Anser anser* downloaded on 2009-09-24.

www.migration.net : *Anser anser*, effectif annuel sur les cols pyrénéens (Col de Lizarieta, Col d'Organbidexka, Redoute de Lindux) downloaded on 2009-09-29.



Coupure de presse lors de la mission aux Pays-Bas, mai 2009

**Mission sur la gestion des populations d'oies cendrées
aux Pays Bas du 27 au 29 mai 2009
Compte rendu**

1- Déroulé de la visite

Le déplacement a permis de rencontrer les principaux acteurs concernés par la gestion des oies cendrées, au niveau local dans la province de Zélande et au niveau national. Il a permis à la délégation de découvrir un contexte très différent de celui de la France, que ce soit au niveau des choix d'aménagement du territoire, de la perception des missions des agriculteurs, de la chasse ou de la notion même de nature.

Les Pays-Bas sont concernés par plusieurs espèces d'oies. Les oies présentes en hiver (migration et hivernage) sont, par effectifs décroissants, l'oie rieuse, la bernache nonnette, l'oie cendrée, l'oie des moissons et la bernache cravant et l'oie à bec court. Les espèces nicheuses sont l'oie cendrée, la bernache nonnette, la bernache du Canada, l'ouette d'Egypte et une population férale d'oie domestique.

2- L'état de la population d'oies cendrées

La visite a mis en évidence une population en forte croissance depuis plus d'une dizaine d'années :

- Selon René Steij, Province de la Zélande, la population est passée de 500 000 oies cendrées en 2006 à **600 000 oies en 2008** pour le nord ouest de l'Europe. Selon M Ebbinge, cette population atteignait **800 000 oies en 2008**.
- Les premières oies hivernantes arrivent plus tôt et les dernières repartent plus tard.
- Enfin, des **oies cendrées recommencent à nicher aux Pays Bas** depuis les années 1980, alors que ce phénomène avait disparu depuis les années 1950.

Plusieurs facteurs explicatifs ont été mis en évidence :

- **un rôle probablement majeur de modification des habitats** avec l'intensification de l'agriculture, la création d'un réseau de grandes réserves, la présence de nombreuses étendues d'eau et la création de zones d'accueil pour les oies.
- **La fin de la chasse en 1998**
- La réintroduction d'oies cendrées par des particuliers
- **Un système d'indemnisation important** qui permet de fédérer tous les acteurs

Par ailleurs, les différents acteurs ont insisté sur le fait que la problématique de la gestion de l'oie cendrée devait être scindée en deux sous ensembles :

- la **gestion des oies « d'hiver »**. Il s'agit d'oies qui viennent du nord de l'Europe et s'arrêtent momentanément ou pour tout l'hiver aux Pays Bas. Cette population semble relativement bien acceptée par tous les acteurs, y compris par le monde agricole. Elle conduit cependant à une régulation importante, avec un prélèvement de 109 000 oies et canards siffleurs en 2007- 2008. Un système d'indemnisation des dégâts occasionnés et de rémunération des terrains mis à disposition des oies par les agriculteurs est établi depuis plusieurs années et répond dans l'ensemble à la problématique des impacts sur le territoire.
- la **gestion des oies « d'été »**. Il s'agit d'oies qui restent tout l'été aux Pays Bas. En 2005, 4 454 couples nicheurs ont été recensés et ce nombre est en augmentation depuis.. Ce phénomène, nouveau, pose question, impacte les productions d'été des agriculteurs et de ce fait n'est pas bien accepté. C'est pourquoi les œufs des nids font eux aussi l'objet de mesures de stérilisation par intervention humaine. La

Vogelbescherming (association de protection des oiseaux) considère quant à elle ce retour des oies nicheuses comme un succès. La part des oies sédentaires dans cette population mérite un approfondissement puisque selon M Ebbinge, une moitié d'entre elles serait sédentaire alors que ce serait l'essentiel de cette population selon M Steij. Les oies non sédentaires viennent de pays plus au sud (France, Espagne, ...?).

3- Le statut de l'oie cendrée aux Pays Bas

Contrairement à la France où l'oie cendrée est une espèce chassable, elle est une **espèce protégée aux Pays Bas**.

Une discussion au sein d'une table ronde s'est tenue il y a deux ans dans le pays sur l'évolution ou non du statut de l'espèce entre trois options :

- garder l'oie cendrée dans la catégorie des espèces protégées.
- L'ajouter à la liste des six espèces chassables
- L'introduire dans la liste intermédiaire d'exception (qui contient par exemple le renard)

Finalement, il a été décidé de garder le statut d'espèce protégée et de développer des mesures d'exception, qui sont définies par chaque province pour réguler l'espèce (destruction avec licences sous forme de dérogation, gazage, œufs « secoués », etc...).

La principale raison qui conduit à ne pas reclasser l'oie en espèce chassable semble être le **divorce de la société néerlandaise, essentiellement urbaine, avec la chasse**. Une autre raison est étonnamment que la population a déjà trop augmenté. Le **nombre très faible de chasseurs (28 000 pour l'ensemble du pays) ne permet pas de gérer uniquement par la pression de chasse l'évolution de population**.

4- Les mesures de gestion des oies cendrées

La gestion se caractérise par des mesures préventives (mise en place d'un réseau de zones d'accueil, effarouchement), des mesures d'indemnisation de dégâts et des mesures de destruction.

a/ Les mesures préventives

Il s'agit d'une sorte de contrats d'agriculture durable spécifiques. Les agriculteurs sont rémunérés pour mettre à disposition des oies des terrains, qui perdent de fait leur vocation de production. Les agriculteurs doivent remplir un cahier des charges précis pour pouvoir toucher les subventions (pas de prélèvement d'oies, pas de mesures 'effarouchement, pas de pâturage, etc...).

L'objectif est de concentrer les oies dans ces secteurs, ce qui est en partie atteint puisque **60% des oies cendrées sont comptabilisées dans le réseau de zones d'accueil** ainsi créé.

Le montant des dégâts indemnisés par l'Etat s'est élevé à 16 millions d'euros pour la saison passée.

Par ailleurs, l'Etat et l'Europe financent à parts égales à hauteur d'environ 90 millions d'euros par an la mise en place et le maintien de zones d'accueil (aides pouvant aller jusqu'à 800 € / ha).

b/ Les indemnisations de dégâts

En dehors des zones d'accueil, les agriculteurs qui subissent des dégâts ont droit à des indemnités, après estimation par un expert de leur importance. Les indemnités recouvrent entre 80 et 95% des dégâts subis.

c/ Les mesures de destruction

Afin de contenir l'évolution forte de population, les Pays Bas ont mis en place plusieurs mesures de prélèvements complémentaires :

- des licences spécifiques sont accordées aux « destructeurs »
- des captures puis gazages des oiseaux ou abattage au bâton ont été réalisés (avec de fortes polémiques),
- la destruction d'œufs des oiseaux nicheurs est organisée (œufs secoués ou percés)
- la séparation des zones de reproduction des zones de nourrissage : cette dernière mesure consiste en la clôture des zones humides où les oies se reproduisent. Les oisons qui ne volent pas encore ne peuvent pas accéder aux prairies et meurent de faim.

Il apparaît que malgré l'ensemble de ce panel de mesures, la population d'oies cendrées continue d'augmenter fortement.

109 000 canards et oies ont été prélevés en 2007-2008 dont 44 000 oies rieuses, 43 000 oies cendrées et 22 000 canards siffleurs.

5- les questions en suspens, suites à donner ?

a/ la question des habitats.

La présence de réserves avec des étendues d'eau, de roseaux, de prairies et à proximité de cultures plus riches en protéines semblent être des facteurs déterminants pour la présence et le développement d'oies. Il pourrait être intéressant d'étudier **dans quelle mesure la France pourrait favoriser l'implantation de sites favorables au stationnement voire à la reproduction de populations d'oies.**

b/ L'évolution de la migration des oies cendrées

Le déplacement a permis de mettre en évidence une évolution du comportement d'une partie de la population des oies cendrées. Certaines d'entre elles ne migrent plus et nichent sur place aux Pays Bas, d'autres migrent plus tôt ou se déplacent moins.

Il semble nécessaire de poursuivre les recherches pour préciser les **périodes de migration**, si les déplacements au dessus de la France correspondent à **une migration pré-nuptiale ou plutôt à des déplacements à la recherche de nourriture** plus intéressante, et le pourcentage réel d'oies sédentaires ou provenant de la France dans les oies nicheuses aux Pays Bas.

c/ La coopération avec les Pays Bas

Le déplacement a mis en évidence que l'ensemble des mesures mises en œuvre par le gouvernement des Pays Bas ne permet pas pour l'instant de stabiliser la population d'oies dans le pays. Une coopération pour étudier les interactions entre les deux pays et **dans quelle mesure une intervention en France pourrait les aider à maîtriser ces populations d'oies** mérite d'être approfondie.

Ces trois points pourraient utilement être confiés au GEOC.

Jeudi 28 mai : Zélande - Expériences de terrain de gestion des populations d'ois cendrées

10H00 : Rencontre avec des différentes organisations représentées dans l'Unité régionale de gestion de la faune : province (M. René Steijn), Office des forêts (Staatsbosbeheer), agriculteurs (ZLTO : MM. Peter de Koeijer, Pieter de Feijter, Martin Dekker), propriétaires fonciers et chasseurs (M. Seijdlitz).

Après-midi : Visite de deux zones naturelles près de Westdorpe, avec un groupe important d'ois cendrées; l'une est équipée d'une cage de capture; dans l'autre, une expérimentation est menée avec une barrière/filet.

0H30 : Dîner à la résidence de France avec M. Jean-François Blarel, ambassadeur, en la présence de :

- M. Ger Koopmans, élu de la Deuxième Chambre,
- M. Konst, élu provincial de Frise et administrateur d'IPO, accompagné de :
- M. Marten Wesselius, conseiller politique à la province de Frise
- M. Gerben Biermann, représentant de la province de Hollande du Nord,
- M. Walter Menkveld, responsable de l'unité de contrôle des oiseaux à l'aéroport de Schiphol,

Vendredi 29 mai : La Haye

Entité publique responsable de la politique de gestion des populations d'ois cendrées

9H00 : Rencontre au ministère de l'agriculture avec MM. Jan Willem Van der Ham, cadre de la direction Nature, et Sander Smolders, chargé de mission au bureau de la Biodiversité. Ministerie LNV, Bezuidenhoutseweg 73

Aspects agricoles, aménagement rural

11H00 : Rencontre avec LTO Nederland (fédération syndicale agricole, M. Harry Kager) et Natuurlijk Platteland (fédération des associations agro-environnementales, M. Jos Roemaat, président).

Aspects cynégétiques

1 H30 : Déjeuner avec M. Andreas Dijkhuis, secrétaire général du KNJV (fédération nationale de la chasse)

Protection de la nature - Biodiversité

14H00 : Entretien avec l'association Vogelbescherming (association de protection des oiseaux : MM. Marc Argeloo, responsable de la protection, et Toon Voets, responsable « oies »).

14H45 : Entretien avec M. Bart Ebbing un scientifique d'Alterra (institut scientifique de Wageningen UR)

15H30 : Entretien avec Mme Barbara Duijn, chef du district de Hollande du Nord de Staatsbosbeheer (office national des forêts, protection de la nature).

Annexe : Membre de la délégation

Jérôme BIGNON, Député

Yves BUTEL (Président des chasseurs de la Somme et de la Picardie)

Guy HARLY D'OPHORE (Président FDC Oise)

Raymond MARIE (Association Nationale des chasseurs de gibier d'eau)

Dominique PY (FNE)

Gunther DE SMET (LPO)

Christophe HOSTEN, directeur de Picardie Nature

Jacques COMOLET-TIRMAN (MNHN)

Vincent SCHRICKE (ONCFS)

Olivier THIBAUT (MEEDDAT)

Accompagnés de :

Sabine GODARD (France 3 Picardie)

Bernard GODARD (France 3 Picardie)

Mission oie cendrée aux Pays-Bas
Complément d'information

Le spécialiste de l'oie cendrée aux Pays Bas, Berend Voslamber, n'était pas disponible durant notre déplacement aux Pays-Bas. Aussi, Gunter de Smet l'a contacté par mél à notre retour, pour l'interroger sur le pourcentage d'oies cendrées nicheuses aux Pays-Bas qui migreraient vers l'Espagne et traverseraient la France pour se rendre sur leurs lieux d'hivernage. De même, il a interrogé Arie den Hertog, gérant de Duke Faunabeheer, l'entreprise qui effectue le gazage des oies aux Pays-Bas

Les questions de Gunter de Smet et les réponses de Berend Voslamber et de Arie den Hertog sont indiquées ci-dessous, en versions originales puis traduites en français.

-----Oorspronkelijk bericht-----

Van: Gunter De Smet [mailto:gunter.desmet@lpo.fr]

Verzonden: dinsdag 2 juni 2009 10:34

Aan: Berend Voslamber

Onderwerp: percentage zomerganzen dat in Spanje overwintert

Dag Berend,

Bonjour Berend

Ik ben terug uit Nederland (parlementaire commissie ganzen).

Je suis de retour des Pays-Bas (mission parlementaire Oies cendrées).

De Franse jagers zoeken een link tussen de ganzen die in Nederland schade veroorzaken en de doortrekkers in Frankrijk om afschot te legitimeren. In Frankrijk is er geen landbouwschade door ganzen en er broeden amper 250 Grauwe Ganzen (voornamelijk Camargue en Marquenterre).

Les chasseurs français cherchent à établir un lien entre les oies qui occasionnent des dégâts aux Pays-Bas et les migrants en France. En France, il n'y a pas de dégâts agricoles par les oies et il y a à peine 250 couples nicheurs (principalement Camargue et Marquenterre).

Heb jij er zicht op welk percentage van de geringde Nederlandse zomerganzen in Spanje overwintert? B. Ebbinge schatte het aantal broedvogels dat naar Spanje trekt op ongeveer 50% (zonder verwijzing naar publicaties).

Peux-tu nous éclaircir quel pourcentage des « oies d'été » aux Pays-Bas hivernent en Espagne ? B. Ebbinge estime le pourcentage des nicheurs néerlandais qui migrent vers l'Espagne à environ 50% (sans mentionner la source).

Heb je enig idee of een toegenomen voorjaarsjacht in Frankrijk de schadeclaims in Nederland zou doen afnemen?

Penses-tu qu'une chasse plus intensive en France diminuerait les dégâts agricoles aux Pays-Bas ?

Op 8 juni is er al een vergadering belegd over Grauwe Ganzen tussen de jagers, natuurverenigingen en de Franse overheid. Zie je een mogelijkheid om voor die datum een antwoord te formuleren ? Ik begrijp dat het een drukke periode is. Als het niet mogelijk is om deze week een antwoord te geven, dan nemen we later opnieuw contact met elkaar op.

Le 8 juin, il y a une réunion sur les Oies cendrées entre chasseurs, associations de protection de la nature et le ministère. Vois-tu une possibilité de répondre avant cette date ? Je sais que tu es très occupé ces jours. Si tu es dans l'impossibilité de répondre cette semaine, nous te recontacterons plus tard.

Salutations,

Gunter De Smet

LPO

De : Berend Voslamber [mailto:Berend.Voslamber@sovon.nl]

Envoyé : mercredi 3 juin 2009 19:14

À : Gunter De Smet

Objet : RE: percentage zomerganzen dat in Spanje overwintert

Hallo Gunter,

Even snel een reactie.

Het aantal Nederlandse ganzen dat naar Spanje trekt wordt steeds kleiner. Mogelijk dat dat ooit 50% was, maar inmiddels is het veel minder dan 10%. Met name uit de grote populaties in het midden, westen en zuiden van ons land trekt bijna 0% (ja nul procent) naar Spanje. Uit de tienduizenden aflezingen die we inmiddels hebben van de in dit deel van het land geringde vogels is er tot nu toe slechts één uit Spanje.

Uit de populaties in het noorden, waar vroeger een behoorlijk aandeel van naar Spanje ging, trekt nu misschien nog een 5% naar het zuiden zodat het aandeel Spanjetrekkers uit de hele Nederlandse populatie hooguit enkele procenten zal zijn. Van de duizenden aflezingen van in het noorden van het land geringde vogels is er de laatste jaren slechts een tiental uit Spanje of West-Frankrijk gekomen. Daarentegen enkele honderden uit het Duits-Deense Waddengebied, het Duitse binnenland en zelfs meerdere uit Noorwegen of Zweden. Ze trekken dus wel, maar vrijwel niet meer naar het zuiden.

Jacht in Frankrijk zal dus geen enkele invloed hebben op de schade in Nederland, het zal er hooguit voor zorgen dat het aandeel dat naar Spanje trekt nog sneller zal afnemen dan het nu al doet.

Groet

Berend

Salut Gunter,

Rapidement une réaction.

Le nombre [relatif] d'Oies cendrées qui migre encore vers l'Espagne est en constante diminution. S'il est possible que ce nombre s'approchait autrefois des 50%, nous sommes en ce moment bien en-dessous des 10%. Notamment dans les grandes populations dans le centre, l'ouest et le sud du pays près de 0% (oui : zéro pour cent) migre vers l'Espagne ! Sur des

dizaines de milliers de lectures de colliers et de bagues provenant de cette partie des Pays-Bas, il n'y a à ce jour qu'une lecture en Espagne.

En ce qui concerne les populations dans le nord des Pays-Bas, dont une partie relativement importante hivernait autrefois en Espagne, seulement quelque 5% migrent encore vers le sud. Le nombre de migrateurs vers l'Espagne dans la population néerlandaise n'atteint donc plus que quelques pour cents. Sur des milliers de lectures d'Oies cendrées baguées dans le nord du pays, on compte ces dernières années qu'une dizaine de lectures en Espagne ou dans l'ouest de la France. Il y a cependant des centaines de lectures dans la partie germano-danoise de la mer des Wadden, l'intérieur de l'Allemagne et même plusieurs en Norvège ou en Suède. Les Oies cendrées néerlandaises migrent, mais quasiment plus vers le sud.

Prolonger la chasse prénuptiale en France n'aura donc aucune influence sur les dégâts aux Pays-Bas. Une date de fermeture plus tardive de la chasse prénuptiale en France risque tout au plus d'accélérer la diminution de la part relative des Oies cendrées qui migre encore vers l'Espagne.

Salutations,
Berend

(Traduction : Gunter De Smet)

-----Oorspronkelijk bericht-----

Van: Gunter De Smet [mailto:gunter.desmet@lpo.fr]

Verzonden: maandag 26 januari 2009 12:08

Aan: info@dukefaunabeheer.nl

Onderwerp: Vraag om informatie: Franse jagers (ANCGE) verwijzen naar vergassing ganzen in Nederland

Aangezien Franse jagers beroep doen op de vergassing van ganzen in Nederland om de jacht op Grauwe Gans in Frankrijk te verlengen, dacht ik dat de tekst in bijlage (in het Frans) jullie kon interesseren. Het gaat om een officiële reactie van de grootste gespecialiseerde jagersvereniging (enkel waterwild) in Europa.

Comme les chasseurs français font appel au gazage des oies en Hollande pour prolonger la chasse en France, je pensais que le texte ci-joint pourrait vous intéresser. Il s'agit d'une réaction officielle de la plus grande fédération de chasseurs de gibier d'eau (uniquement le gibier d'eau) en Europe.

De Franse jagersvereniging vermeldt dat het de bedoeling was om in juni 2008 12 000 ganzen te vergassen in het noorden van Nederland. De jagers keuren dit af en geven de voorkeur aan het geweer.

La fédération française mentionne qu'on avait l'intention de gazer 12000 oies dans le nord des Pays-Bas en 2008.

Ik werk rond jachtwetgeving voor de LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) en ben beroepsmatig geïnteresseerd in exacte cijfers over deze campagne.

Je travaille sur des dossiers concernant la chasse pour la LPO et je m'intéresse professionnellement aux chiffres exacts pour cette campagne.

Zijn de resultaten openbaar? Zo ja, zou het mogelijk zijn om een lijstje te krijgen met het aantal ganzen dat effectief gedood werd in 2008 (liefst zo gedetailleerd mogelijk en als het kan met onderscheid tussen tamme ganzen en Grauwe Ganzen).

Est-ce que les résultats sont publics? Et si, oui, serait-ce possible de m'envoyer un tableau avec les oies effectivement tués en 2008 (de préférence avec le plus de détails possibles et si possible avec la distinction entre les oies domestiques et les Oies cendrées).

Het is geenszins de bedoeling om in Frankrijk een polemiek over dit onderwerp te ontketenen. Daar hebben wij geen behoefte aan (de LPO krijgt al het verwijt van dierenbeschermers om de verdelging van exoten in bepaalde gevallen goed te keuren). Ten opzichte van de Franse jachtwetgeving wensen wij in de eerste plaats over duidelijke cijfers te beschikken en halen die bij voorkeur rechtstreeks bij de bron. Wij citeren altijd met bronvermelding. Ik heb niet de indruk dat ANCGE de moeite genomen heeft om jullie te contacteren.

Nous n'avons nullement l'intention de déclencher une polémique à ce sujet en France. Nous pouvons nous en passer (la LPO reçoit déjà des commentaires des associations de protection animales pour certains points de vue sur la destruction des espèces exotiques). Par rapport à la législation cynégétique française nous aimerions au premier lieu recevoir des chiffres corrects qui proviennent de préférence de la source.

Is Duke Faunabeheer het enige bedrijf dat in Nederland tussenkomt wanneer er schadegevallen door ganzen zijn?

Est-ce que Duke Faunabeheer est la seule entreprise aux Pays-Bas qui intervient en cas de dommages par les oies?

Dank bij voorbaat,

Merci d'avance,
Gunter De Smet

-----Message d'origine-----

De : Duke Faunabeheer [mailto:Info@dukefaunabeheer.nl]

Envoyé : vendredi 6 février 2009 10:26

À : 'Gunter De Smet'

Objet : RE: Vraag om informatie: Franse jagers (ANCGE) verwijzen naar vergassing ganzen in Nederland

Geachte heer de Smet,

Mijn excuses voor de late beantwoording van u mail, Interessant om te horen dat de jagers in Frankrijk de jacht willen verlengen en mede daardoor de problematiek die in Nederland speelt te kunnen beïnvloeden.

Ik kan in deze gedachtegang een heel eind meegaan aangezien ik zelf ook een jager ben. Het probleem gaat echter een stapje verder, het gaat er hier ook niet om dat de Nederlandse jagers het niet kunnen, alleen worden ze heel erg beperkt in de mogelijkheden. Wat weer samenhangt met de wetgeving en gedooggebieden. Natuurlijk geven de Nederlandse jagers ook de voorkeur aan het geweer.

Wij als bedrijf zijn de enige die dit op grote schaal doet. Wel zijn er soms wildebeheereenheden of ganzenringers die af en toe wat proberen te vangen het gaat hier echter dan om tientallen, dit omdat dit vaak ook vrijwilligerswerk is en hier en daar de ervaring mist.

Het probleem van de ganzen in Nederland is dat deze zich vaak bevinden in natuurgebieden waar het verboden is te jagen. Vanuit deze natuurgebieden gaan ze dan naar de boeren om te foerageren. Dit zijn vaak de gedooggebieden waar het wederom verboden is te jagen. De boeren worden in deze gebieden schadeloosgesteld. Buiten deze gebieden mag onder bepaalde regels wel op ganzen gejaagd worden. Dit gebeurt dan ook wel maar heeft niet het gewenste resultaat, je mag bv ook geen lokganzen gebruiken. Zoals u hoort wordt je hier als jager zijnde niet blij van.

Wij als bedrijf vangen de ganzen in de rui periode. Vaak bevinden de ganzen zich dan in de natuurgebieden, waar wij ze in alle rust met maximaal 3 personen vangen. De aantallen kunnen dan variëren van 100 tot soms 1000 per ochtend. Zo vingen wij dit jaar alleen al op Texel 4461 ganzen in 6 ochtenden. En dit met drie man. Hier kun je niet tegen schieten, er is zo ook minimale verstoring in een kwetsbare tijd. Vandaar dat ook door terreinbeherende instanties voor deze methode wordt gekozen.

Misschien had het niet zover hoeven komen als de jacht altijd open was gebleven en er geen beperkingen waren opgelegd. Dit laatste zullen we niet weten. Wat we wel weten is hoe we er nu voorstaan. En wat wel mag en kan. Ik hoop dat er in de toekomst weer volop gejaagd mag worden maar ik vrees het ergste.

Om even terug te komen op de Franse jagers, Het heeft geen enkele meerwaarde voor de stand van de Nederlandse ganzen als ze in Frankrijk langer doorjagen. De problematiek van de Nederlandse ganzen is van de ganzen die hier het jaarrond blijven. Deze ganzen trekken niet naar het zuiden. Natuurlijk heb je hier in de winter ook trekganzen en zijn er in de winter meer ganzen, maar dat zijn niet de ganzen die de grote problemen veroorzaken.

*Afgelopen jaar hebben wij als bedrijf 9691 ganzen gevangen waarvan ruim 5000 Grauwe de rest waren Bonte 2000, Brandganzen 1600 en 800 Canada. (dit alles met drie man)
Dit aantal had wellicht hoger kunnen zijn, maar wij hebben er ook een tijdje uitgelegd in verband met een rechtszaak welke tegen ons was aangespannen, dit in een cruciale tijd. Gelukkig is deze wel gewonnen. Helaas wel gevolgd door brandstichting.*

Ik hoop u hiermee voldoende te hebben geïnformeerd. Mochten er nog vragen zijn kunt u mij altijd bereiken onder telefoonnummer

Met vriendelijke groet A den Hertog.

(Courriel du 6/2/2009 de Arie den Hertog, gérant de Duke Faunabeheer, l'entreprise qui fait le gazage des oies aux Pays-Bas)

Monsieur De Smet,

Toutes mes excuses pour la réponse tardive à votre courriel. Il est intéressant d'entendre que les chasseurs français souhaitent prolonger la chasse et pourraient ainsi influencer la problématique aux Pays-Bas.

Je peux bien suivre cette logique puisque je suis moi-même chasseur. La problématique ne s'arrête cependant pas là. Le problème n'est pas que les chasseurs néerlandais ne peuvent pas [chasser], mais qu'on limite fortement leurs possibilités. Ceci dépend de la législation et des « zones de tolérance ». Il est évident que les chasseurs néerlandais préfèrent le fusil [au gazage].

Notre entreprise est la seule qui le fait à grande échelle. Il y a parfois des unités de gestion de gibier ou des bagueurs d'oies qui essayent d'en capturer de temps en temps, mais il s'agit souvent de quelques dizaines seulement, puisqu'il s'agit essentiellement de bénévolat qui manque un peu d'expérience.

Le problème des oies aux Pays-Bas est qu'elles se trouvent souvent dans les zones naturelles où la chasse est interdite. A partir de ces réserves, elles se dispersent pour se nourrir chez les agriculteurs. Ensuite, il s'agit souvent de zones d'accueil où l'on ne peut pas les chasser non plus. Dans ces zones les agriculteurs reçoivent des indemnités. En dehors de ces zones, on peut chasser les oies sous certaines conditions. Cela se fait, mais n'a pas le résultat voulu, l'utilisation d'appelants, par exemple est interdite. Comme vous l'entendez, cela ne réjouit guère les chasseurs.

Notre entreprise capture les oies pendant la période de mue. A cette époque de l'année, les oies se trouvent souvent dans les zones protégées, dans lesquelles nous pouvons les capturer en toute tranquillité à 3 personnes. Le nombre varie de 100 à parfois 1000 en une seule matinée. Ainsi nous avons capturé à Texel, uniquement en 2008, 4461 oies en 6 matinées. Et ceci à 3 personnes. Le fusil ne serait jamais aussi efficace et le dérangement est minimal pendant cette époque sensible. C'est pourquoi les gestionnaires des sites naturels ont préféré cette méthode.

Il est possible qu'on n'en serait pas arrivé là si la chasse avait été autorisée pendant toutes les années et si on n'avait pas imposé de restrictions. On ne le saura jamais. Ce que nous savons c'est où on en est aujourd'hui. Et ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. J'espère que dans le futur on pourra de nouveau chasser, mais je crains le pire.

Pour retourner brièvement sur les chasseurs français, il n'y a aucune plus-value pour le niveau de population des oies aux Pays-Bas s'ils chassent plus longtemps. La problématique des oies aux Pays-Bas est celle des oies qui restent toute l'année. Ces oies ne partent pas vers le sud. Evidemment il y a aussi des oies qui migrent en hiver et il y a de plus en plus d'oies en hiver, mais ce ne sont pas ces oies-là qui causent les principaux dégâts.

L'année passée [2008] notre entreprise a capturé 9691 oies, dont plus de 5000 Oies cendrées, 2000 Oies domestiquées, 1600 Bernaches nonnettes et 800 Bernaches du Canada (et ceci à 3 personnes). Le nombre aurait pu être plus important, si on ne nous avait pas arrêté pendant quelque temps moyennant un recours en justice contre nous, à une époque cruciale. Heureusement, nous avons gagné. Malheureusement suivi par un incendie.

En espérant vous avoir informé. S'il vous reste des questions vous pouvez toujours me joindre par téléphone.

-----Message d'origine-----

De : Duke Faunabeheer [mailto:Info@dukefaunabeheer.nl]

Envoyé : lundi 23 mars 2009 11:42

Résumé (très court)

Sur la question s'il y avait des oies baguées parmi les oies gazées par Duke Faunabeheer, Arie Den Hertog répond qu'il y avait uniquement quelques Bernaches nonnettes et Bernaches du Canada avec des bagues. On ne bague pas tant d'Oies cendrées aux Pays-Bas et elles sont plus difficiles à capturer que les bernaches.

[le lien entre la France et les oies gazées n'est donc pas confirmé de façon scientifique]



En vue de la réunion GEOC du 3 novembre 2009, au cours de laquelle est prévu l'examen du statut de l'Oie cendrée en Europe et en France, ce document tente de dresser un bilan synthétique des connaissances sur les sujets qu'il est prévu d'évoquer : populations, statut, dynamique, voies de migration et dates de migration pré-nuptiale. Certains éléments bien détaillés dans le Cahier d'Habitats consacré à cette espèce ne seront pas repris ici. Après une brève introduction consacrée à la situation de l'espèce dans le monde et au niveau européen, où les populations présentent des tendances globalement favorables, un tour d'horizon des principaux pays abritant des populations nicheuses de l'espèce nous permettra d'une part de détailler ce qui est connu de la provenance des hivernants et migrateurs fréquentant notre pays, et d'autre part de vérifier l'état de conservation de leurs populations.